

Tout débute avec NEO !



Qu'est-ce que NEO ?

Il s'agit d'une plateforme de e-learning dédiée à la formation des nouveaux entrants à l'Inserm. Elle répond à l'obligation réglementaire de formation en matière de prévention des risques professionnels.

Qui est concerné par NEO ?

Tous les nouveaux entrants à l'Inserm, quel que soit leur statut (titulaire, contractuel, étudiant, stagiaire), doivent suivre cette formation. La plateforme est accessible via <https://neo.inserm.fr>

Comment fonctionne NEO ?

- **Modules de formation** : Chaque module dure environ 40 minutes et alterne séquences théoriques et activités ludiques. Les thématiques abordées sont :
 - ✓ Prévention
 - ✓ Risque incendie
 - ✓ Risque chimique
 - ✓ Risque biologique
- **Validation des acquis** : À la fin de chaque module, un QCM permet de valider les connaissances acquises.
- **Attestation** : Une attestation de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Quel est le rôle des acteurs impliqués dans NEO ?

- **L'entrant** : S'engage à suivre la formation et à valider les modules.
- **L'administrateur local NEO / l'assistant de prévention** : personnalise le parcours de formation, suit l'avancement et délivre l'attestation après signature de la direction.

La formation NEO est obligatoire et doit être réalisée le plus rapidement possible après l'arrivée sur le poste de travail.